CAMPAGNE
DE SUBVENTIONS
DE FONCTIONNEMENT
MULTI-THÉMATIQUES

Dossier technique 2027



# CAMPAGNE DE SUBVENTIONS 2027-2028



## Thématique Petite Enfance

Présenté par Marjorie Ensel, Sandrine Roustan, Mélanie Philippon

CAMPAGNE
DE SUBVENTIONS
DE FONCTIONNEMENT
MULTI-THÉMATIQUES

Ce webinaire est enregistré

Il sera mis à disposition
de l'ensemble des partenaires avec le diaporama
sur notre site partenaires :
https://www.caf83-partenaires.fr/



CAMPAGNE
DE SUBVENTIONS
DE FONCTIONNEMENT
MULTI-THÉMATIQUES

**Pendant le webinaire, nous vous conseillons**

CAF & CO
#ImpactonsNosTerritoires

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf du Var

Couper les micros

Eteindre vos caméras

Le support sera diffusé– droit d'image limité



Poser vos questions par Tchat

Fermer toutes vos autres applications

De vous regrouper si nécessaire



# AU PROGRAMME

**1- Subventions de fonctionnement Petite enfance**

**2- Subventions d'investissement : FME et PIAJE**

CAMPAGNE
DE SUBVENTIONS
DE FONCTIONNEMENT
MULTI-THÉMATIQUES

# CAMPAGNE DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT PETITE ENFANCE 2027-2028






# PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le dossier technique précise l'ensemble des règles de soutien de la Caf du Var en reprenant notamment :

- Les caractères d'éligibilité ou non des structures et projets soutenus
- Les dépenses éligibles et non éligibles
- Les cas d'exclusion
- Les attendus conventionnels dans le cadre d'un soutien financier de la Caf
- Les modalités de suivi et d'évaluation
- Les exigences particulières liées à la sécurité des mineurs
- Les conditions d'un soutien pluriannuel 2027-2028

https://www.caf83-partenaires.fr/actualites/campagne_subventions_2027

# OBJECTIFS PETITE ENFANCE



- ✓ Développer des projets ayant un impact sur la qualité d'accueil, l'éveil culturel et artistique.
- ✓ Soutenir les projets "passerelle" en partenariat avec l'Education Nationale.
- ✓ De soutenir les projets inscrits dans une démarche de développement durable dans le cadre de la démarche RSO (Responsabilité Sociale des Organisations).
- ✓ Renforcer l'accessibilité des modes d'accueil et la conciliation vie familiale/vie professionnelle pour les parents travaillant en horaires atypiques.
- ✓ Concourir à la professionnalisation des acteurs de la petite enfance

**Les projets déposés devront s'appuyer sur la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant.**
**Il est nécessaire de solliciter votre conseiller en développement avant tout dépôt de demande de subvention.**



Fiche technique
PETITE ENFANCE

Petite Enfance

**Orientation**

**La campagne de subvention de fonctionnement petite enfance a pour objectif de soutenir les acteurs et les structures de la petite enfance souhaitant déployer des projets visant à :**

- soutenir et améliorer la qualité d'accueil des jeunes enfants.
- renforcer la qualité de vie au travail.
- favoriser l'émergence de projets innovants et favoriser la conciliation vie familiale-vie professionnelle ainsi que l'inclusion sociale.

Les projets déposés devront s'appuyer sur la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant.

**Objectifs**

**Les objectifs prioritaires sont :**

→De développer des projets ayant un impact sur la qualité d'accueil, l'éveil culturel et artistique.
→De soutenir les projets "passerelle" en partenariat avec l'Education Nationale.
→De soutenir les projets inscrits dans une démarche de développement durable dans le cadre de la démarche RSO (Responsabilité Sociale des Organisations).
→De renforcer l'accessibilité des modes d'accueil et la conciliation vie familiale/vie professionnelle pour les parents travaillant en horaires atypiques.
→De concourir à la professionnalisation des acteurs de l'accueil individuel.

**Cibles**

**Les subventions sont à destination des :**

→Établissements d'accueil du jeune enfant bénéficiaires de la Prestation de service unique (PSU) conventionnés par la Caf du Var.
→Relais Petite Enfance (RPE) bénéficiaires de la Prestation de service, conventionnés par la Caf du Var.
→Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM) du Var.
→Porteurs départementaux ayant des projets à destination des structures précitées.
→Associations d'assistant maternels implantés sur des territoires dépourvus de Rpe (Volet 2 uniquement).

FICHE TECHNIQUE PETITE ENFANCE

## CIBLES

- ✓ Crèches bénéficiaires de la PSU, RPE  conventionnés par la Caf du Var et les Mam.
- ✓ Porteurs départementaux ayant des projets à destination des structures précitées.
- ✓ Associations d'assistant maternels implantés sur des territoires dépourvus de Rpe (Axe 2 Volet 1 uniquement).

## PUBLIC

Tout enfant, parent accueilli ou professionnel de la Petite Enfance exerçant dans les structures énumérées ci-dessus.

## DEPENSES NON ÉLIGIBLES

- ✓ Les charges habituelles de fonctionnement de la structure ou du service.
- ✓ Les contributions volontaires.
- ✓ Les dépenses foncières.
- ✓ Les dépenses engagées pour des prestations réalisées par des intervenants qui font partie de la structure (et ne sont pas des prestataires externes).
- ✓ Les projets non encadrés par des professionnels.
- ✓ L'analyse de la pratique en Eaje.
- ✓ Les projets avec des frais d'ETP du personnel (hors axe 1 – horaires atypiques).

# 3 AXES

## AXE 1 : ACCES DES FAMILLES FRAGILISEES AUX MODES D'ACCUEIL

## AXE 2 : QUALITE DE L'ACCUEIL

- ✓ Volet 1 : Enrichir les projets d'accueil des Eaje, Rpe et des assistants maternels en Mam ou engagés dans une association
- ✓ Volet 2 : Accompagnement à la qualité des pratiques des professionnels de la petite enfance

## AXE 3 : SOUTIEN AUX EAJE PSU EN DIFFICULTE

# AXE 1 : ACCES DES FAMILLES FRAGILISEES AUX MODES D'ACCUEIL

Ce volet vise à soutenir le développement :

- ✓ Des équipements ou des services proposant des **solutions d'accueils sur des horaires atypiques** pour répondre spécifiquement aux besoins des parents en particulier des monoparents

- ✓ **De classes passerelles** (dispositif conventionné entre la collectivité et l'Education Nationale). La Caf du Var soutiendra toutes les initiatives incluant l'intervention d'éducateurs de jeune enfant dans les écoles ou encore des actions de type jardins d'enfants (tels que défini à l'article R2324-47 du code la santé publique).

**<u>Les dépenses éligibles – Axe 1 :</u>**

- ✓ Coût des Etp professionnels petite enfance.

A noter que pour le soutien financier aux équipements/services fonctionnant sur des horaires atypiques, le coût par ETP retenu dans le calcul de la subvention a été plafonné à 32 000 €.

# AXE 2 : QUALITE DE L'ACCUEIL

## Volet 1 : Enrichir les projets d'accueil des Eaje, Rpe, et des assistants maternels en Mam ou engagés dans une association

Cet axe vise à soutenir le développement des projets de :

- ✓ Implication des parents
- ✓ Eveil artistique et culturel
- ✓ Contact avec la nature et santé environnementale
- ✓ Labélisation et dynamiques territoriales

**ATTENTION**
Les associations d'assistants maternels sont éligibles uniquement à ce volet à la condition qu'aucun Rpe ne couvre le même territoire.

**Les dépenses éligibles – Axe 2 volet 1 :**

- ✓ Coût de prestations : cette année, les devis ne sont pas demandés ; en revanche, les factures resteront à transmettre.
- ✓ Frais de billetteries / transport
- ✓ Achat de petit matériel pédagogique et/ou technique de moins de 3 000€/équipement (hors investissement), dans la limite de 25% du cout total du projet
- ✓ Coût ETP pour les associations participant à l'animation de réseau.

# AXE 2 : QUALITE DE L'ACCUEIL

## Volet 1 : Enrichir les projets d'accueil des Eaje, Rpe, et des assistants maternels en Mam ou engagés dans une association

**Critères limitatifs des dépenses selon le type d'actions :**

- **Pour les actions d'éveil culturel/artistique/corporel** : 2 séances par mois/structure par groupe d'enfants.
- **Pour les interventions autour du développement durable** : 2 séances par mois, structure par groupe d'enfants.
- **Pour les spectacles** : 2 par an.
- **Pour les conférences** : 1 par an.
- **Pour la labélisation** : 5 600€ sur la base du financement d'un seul Audit (celui de la labellisation) avec la formation de 2 professionnels (minimum requis).
- **Pour les formations** (associées à un projet spécifique) : 1 formation par structure et par an pour 1 groupe (12 personnes en moyenne).
- **Pour les ateliers parents/enfants – cafés débat** : 1 séances tous les 2 mois par structure.

**Précisions :**
Limitation à 2 séances de prestataires par mois en tout

Limitation aux frais de 1ère labélisation. Les renouvellements de labélisation sont exclus.

# AXE 2 : QUALITE DE L'ACCUEIL

## Volet 2 : Accompagnement à la qualité des pratiques des professionnels de la petite enfance

Cet axe vise à :

- ✓ Soutenir les actions de formation et professionnalisation des animateurs de Rpe et des professionnels de crèches du Var.

- ✓ Renforcer les compétences des professionnels en charge de l'accueil du jeune enfant, en favorisant une meilleure qualité d'accompagnement des familles et des professionnels.

**Seuls les porteurs départementaux peuvent répondre à cet axe, à la condition que le projet ait été travaillé en amont avec les conseillères thématiques petite enfance.**

**<u>Les dépenses éligibles – Axe 2 Volet 2 :</u>**

- ✓ Coût de la prestation et de la coordination.

# AXE 3 : SOUTIEN AUX  GESTIONNAIRES DE CRECHES PSU EN DIFFICULTE

Cet axe vise à :

- ✓ Soutenir le fonctionnement des crèches PSU qui font face à des difficultés structurelles et conjoncturelles de fonctionnement.

**Les dépenses éligibles – Axe 3 :**

- ✓ Financement d'un plan de retour à l'équilibre, à hauteur de 80% maximum.
- ✓ Un co-financement du tiers financeur est attendu afin de tendre à une pérennité sur le long terme.
- ✓ Financement de dispositif d'appui en ingénierie.

# LES MODALITÉS DE FINANCEMENT

## Les cofinancements :

En cas d'éligibilité, la Caf du Var interviendra à hauteur de **80% maximum du coût total du projet**.

Le principe du co-financement est une règle afin d'inscrire les projets dans une dynamique partenariale. Des co-financements doivent être trouvés ou à minima être recherchés par l'opérateur (communes, communautés de communes, fonds propres…).

L'absence de recherche de co-financement étant l'un des motifs de rejet administratif d'une demande.

➡ Les demandes de financement inférieures à **1 500€** ne seront pas prises en compte

## Les notifications aux porteurs :

Pour les actions dont le financement Caf est **inférieur à 23 000€** : une notification sera adressée
Pour les actions dont le financement Caf est **supérieur à 23 000€ / nouveaux partenaires** : une convention sera adressée au porteur.

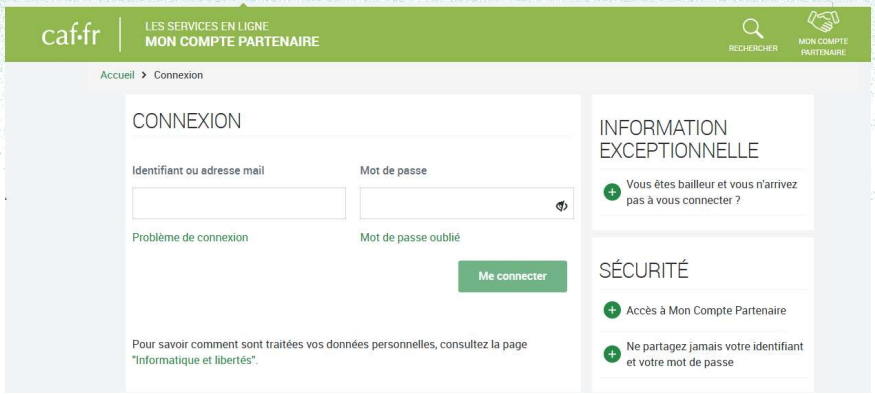
# DE NOUVELLES MODALITÉS DE DEPÔT : PARTENAIRE CONNU

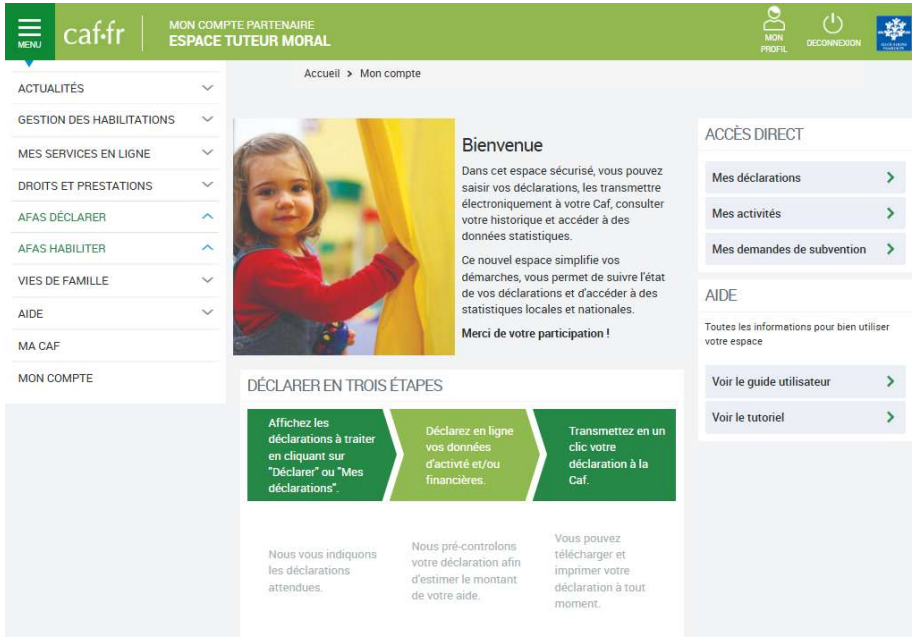
1. La personne de votre structure en charge de donner les habilitations se rend sur mon compte partenaire via le site caf.fr

2. Elle créé les utilisateurs et attribue les rôles de «déposant» et « contributeur » aux personnes nécessaires.

3. Ces dernières pourront ensuite accéder au nouveau menu « mes demandes de subvention » depuis leur portail Afas

Des vidéos et un guide sont à votre disposition pour vous accompagner dans ces démarches : [https://www.caf83-partenaires.fr/kit-accompagnement-afas](https://www.caf83-partenaires.fr/kit-accompagnement-afas)



# DE NOUVELLES MODALITÉS DE DEPÔT : PARTENAIRE CONNU

Plusieurs recommandations :

1. Vous aurez accès à 2 formulaires possibles : « Parentalité » et « autres thématiques ». Vous devrez choisir « Autres thématiques »

2. Veuillez sélectionner la thématique « Petite enfance » dans le formulaire de la demande.

3. Le projet présenté doit obligatoirement correspondre à l'un des axes et volets définis dans le cahier des charges.

4. Le porteur devra préciser dans la description de son projet les éléments sur :

    - L'impact et l'intérêt du projet sur la qualité d'accueil des jeunes enfants
    - Les moyens matériels mobilisés pour la réalisation du projet

# CAMPAGNE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

**Pour consulter le dossier technique multi-thématiques et retrouver toutes les informations : [https://www.caf83-partenaires.fr/actualites/campagne_subventions_2027](https://www.caf83-partenaires.fr/actualites/campagne_subventions_2027)**



# CALENDRIER SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Pour les projets en renouvellement, le bilan devra être obligatoirement déposé en même temps que la nouvelle candidature (clôture au 15/01/2027)

| | Date de campagne | Canal de dépôt des partenaires ayant une prestation de service ou déjà subventionnés par la CAF | Nouveau partenaire (sans prestation de service et non connu de la CAF) |
|---|---|---|---|
| **Bilan 2026 Petite Enfance et Inclusion Handicap** | **9 novembre 2026 au 15 janvier 2027** | **Démarche Numérique :** https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/caf-83-bilan-subventions-2026-toutes-thematiques | |
| **Subvention de fonctionnement Petite Enfance 2027-2028**<br><br>Comité de sélection le 18/02/2027 | | **Mon compte partenaire**<br>https://partenaires.caf.fr/cnafappli/authentificationpartenaireappli/dist/#/connexion<br>*Le dépôt des pièces justificatives (pièces gestionnaires, pièces en lien avec votre projet, etc) sera possible sur le site mon compte partenaire à compter du 23/11.* | **Démarche Numérique**<br>https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/caf-83-campagne-de-subventions-de-fonctionnement-h<br><br>https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/caf-83-dossier-socle-donnees-administratives-2027 |
| **Subvention de fonctionnement Inclusion Handicap 2027-2028** | | **Démarche Numérique**<br>https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/caf-83-campagne-de-subventions-de-fonctionnement-h<br>https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/caf-83-dossier-socle-donnees-administratives-2027 | |
| **Subvention AVIS 2027** | **15 décembre 2026 au 12 mars 2027 (reconduction)**<br>**15 décembre 2026 au 21 mai 2027 (nouveau projet)** | **Démarche Numérique**<br>*Le lien sera transmis ultérieurement*<br><br>Bilan 2026 à déposer avant le 29 janvier 2027 | |
| **Subvention AVIP 2027** | **3 décembre 2026 au 26 février 2027 (reconduction)**<br>**3 décembre 2026 au 14 mai 2027 (nouveau projet)** | **Démarche Numérique**<br>*Le lien sera transmis ultérieurement*<br><br>Bilan 2026 à déposer avant le 29 janvier 2027 | |

CAMPAGNE
DE SUBVENTIONS
DE FONCTIONNEMENT
MULTI-THÉMATIQUES

# CAMPAGNE DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT : FME ET PIAJE 2027



# FME : FONDS DE MODERNISATION DES ÉTABLISSEMENTS

## RÉNOVATION OU EXTENSION DE PLACES <10% DE L'AGREMENT

Pour les MAM, à 2 assistants maternels minimum et ayant au moins 10 ans d'existence dans leurs locaux
Pour les crèches Psu
Pour les micro-crèches Paje ayant bénéficié du Piaje ou faisant l'objet d'un risque de fermeture attesté par le Conseil départemental

- Il peut s'agir :

- De travaux relevant de la sécurité, de cuisines, locaux de stockage, informatisation
- Mise aux normes en lien avec le référentiel bâtimentaire des crèches

| | Eaje PSU | MC Paje | Mam |
|---|---|---|---|
| Taux de prise en charge maximum des dépenses éligibles | 80,00% | 50,00% | 80,00% |
| Plafonds par place - Socle de base | 4 800 € | | 1 000 € |
| Plafond par place majoré en présence de travaux de gros œuvre permettant l'obtention d'un label développement durable | 8 000 € | | 1 700 € |

**Nouveautés pour T4 2026 et 2027** :
- Levée de la condition de délai minimal entre deux subventions au titre du FME, dès lors que le projet comporte une dimension liée au confort thermique.

# PIAJE : PLAN D'INVESTISSEMENT POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

## CREATION DE STRUCTURES OU EXTENSION D'AGREMENT >10%

Pour les crèches, MAM et RPE.

➢ Il peut s'agir :

- D'une création ou extension de places d'accueil d'une structure d'accueil (crèche, Mam)
- D'une création ou aménagement de locaux pour un Rpe

| | Montant par place | Pourcentage de financement |
|---|---|---|
| Crèches PSU | De 8 000 à 33 500 € | 80% |
| Micro-crèches PAJE *Communes ou EPCI (Provence Verte et Provence Verdon) avec tx de couverture <55% et potentiel financier <900 €) | De 5 300 à 22 000 € | 50% |
| RPE | De 120 000€ à 300 000€ selon le projet | 50% ou 80% |
| MAM | De 4 400 à 11 700 € | 80 % |

**Nouveautés pour T4 2026 et 2027** :

- Levée de la condition de délai minimal entre deux subventions au titre du PIAJE, dès lors que le projet comporte une dimension liée au confort thermique.

# FOCUS SUR LE CONFORT THERMIQUE

**Les types d'opérations ouvrant droit à la levée du plafond sur 5 ans pour les FME et à 10 ans pour le PIAJE**

- opérations d'isolation thermique ;
- installation de la ventilation, brumisateurs ou films solaires ;
- pose des dispositifs d'occultation, dont auvents, brises soleil, volets et stores extérieurs etc. ;
- végétalisation des locaux ou de leurs abords et la plantation d'arbres ;
- recours à des solutions de géothermie ;
- Climatisation réversible ou non (cf. recommandations de l'Ademe et de la société française de pédiatrie).

Financement des simulations thermodynamiques (STD) afin d'objectiver les besoins, d'évaluer les risques de surchauffe et d'éclairer le choix et le dimensionnement des solutions d'adaptation.

# LES OUTILS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

**Ambitions :**

- Accroitre les connaissances et les compétences des Caf et des partenaires sur les enjeux de la transition écologique
- Concevoir des outils très opérationnels à destination de toutes les structures financées par les Caf afin qu'elles puissent apprécier leur maturité environnementale à un instant T, identifier les actions pertinentes à mettre en place, faciliter leur mise en œuvre et mesurer leur progression dans le cadre d'un cycle vertueux

## Une boîte à outils

### Autodiagnostic

Deux outils d'auto- diagnostic:

- maturité d'un équipement
- maturité d'un projet

### Mise en action

- Fiches thématiques
- Bibliothèque d'idées et actions inspirantes
- Guide récapitulatif des financements

## Des modules de formations

### Transition écologique

- Les fondamentaux de la transition écologique

### Boite à outils

- Présentation et démonstration utilisation des outils
- Parcours Caf
- Parcours partenaires

https://www.caf.fr/professionnels/offres-et-services/dispositifs-partenaires/accompagnement-la-transition-ecologique-des-structures-financees-par-la-branche-famille

# LES OUTILS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## Utilisation de la boîte à outils spécifiquement sur la question du confort thermique

**Autodiagnostic**

**Etape numéro 1 :** (re) faire le Diagnostic en vous concentrant sur les questions relatives à l'énergie, au bâtiment, au contact avec la Nature et la biodiversité.

| Batiment | |
|---|---|
| Quelle est la performance énergétique et climatique de mon équipement (DPE) ? | F-G |
| Les murs de cet équipement sont isolés avec un matériau certifié (ex : laine de verre, laine de roche, ouate de cellulose...) | NON |
| Quel est le type de vitrage installé sur les fenêtres ? | RIPLE VITRAG |
| Les façades et ouvertures (fenêtres, portes) sont conçues pour optimiser l'apport en lumière naturelle et limiter les pertes de chaleur | NON |
| Les fenêtres sont équipées de protections solaires (brise-soleil, volets, films réfléchissants) pour limiter les surchauffes estivales | NON |
| Les espaces sont mutualisés ou modulables pour optimiser l'utilisation du bâtiment et limiter les surfaces chauffées inutilement | Oui |
| Des travaux de rénovation énergétique / d'amélioration sont prévus à court ou moyen terme pour améliorer la performance du bâtiment | NON |

| Batiment | |
|---|---|
| Un diagnostic de résilience a été réalisé pour évaluer la capacité de l'équipement à faire face aux aléas climatiques (tempête, inondations...) | Oui |
| Le bâtiment est équipé d'un système de ventilation performant (VMC simple ou double flux) pour assurer un bon renouvellement d'air tout en limitant les pertes thermiques | Oui |
| La toiture installée (classique, végétalisée, réfléchissante, pergola) contribue à l'isolation et à la régulation thermique du bâtiment | Oui |
| Je dispose d'un outil pour suivre la qualité de mon air intérieur | NON |
| Je mène quotidiennement des actions pour améliorer la qualité de l'air intérieur (ventilation, limitation des produits toxiques...) | Oui |
| Des matériaux et peintures éco-responsables ont été utilisés pour limiter les émissions de COV | Oui |

# LES OUTILS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## Utilisation de la boîte à outils spécifiquement sur la question du confort thermique

Mise en action

**Etape numéro 2 :**

Se référer aux **fiches thématiques** :

- Bâtiment : rénovation/construction : Bâtiment rénovation et construction
- Rapport à la Nature : Rapport_a_la_nature.pdf

Se référer à **la bibliothèque d'actions** : Bibliotheque_idees_actions.pdf

*Exemples d'idées inspirantes*

Renforcer l'isolation thermique des bâtiments (combles, murs, planchers bas) pour limiter les pertes d'énergie

Opter pour des revêtements de toiture réfléchissants pour limiter l'effet d'îlot de chaleur urbain.

Transformer les toitures en espaces végétalisés pour améliorer l'isolation et favoriser la biodiversité

Végétaliser partiellement la cour ou les espaces extérieurs pour réduire les surfaces minérales imperméables.

# CALENDRIER INVESTISSEMENT

| | Date de campagne | Canal de dépôt des partenaires ayant une prestation de service ou déjà subventionnés par la CAF | Nouveau partenaire (sans prestation de service et non connu de la CAF) |
|---|---|---|---|
| **Subvention d'investissement FME/ PIAJE Eaje, MAM et Mc Paje** | **Du 9 novembre 2026 au 31 août 2027** | **Démarche Numérique : Dossier socle + demande de subvention**<br>https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/97f045bb-628b-42cd-8369-05a201c2538b<br><br>https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/caf-83-dossier-socle-donnees-administratives-2027 | |
| **Subvention d'investissement PIAJE RPE** | | **Démarche Numérique : Dossier socle + demande de subvention**<br><br>https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/de85f3fd-4d25-4de7-a105-2f6f12bd635c<br><br>https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/caf-83-dossier-socle-donnees-administratives-2027 | |

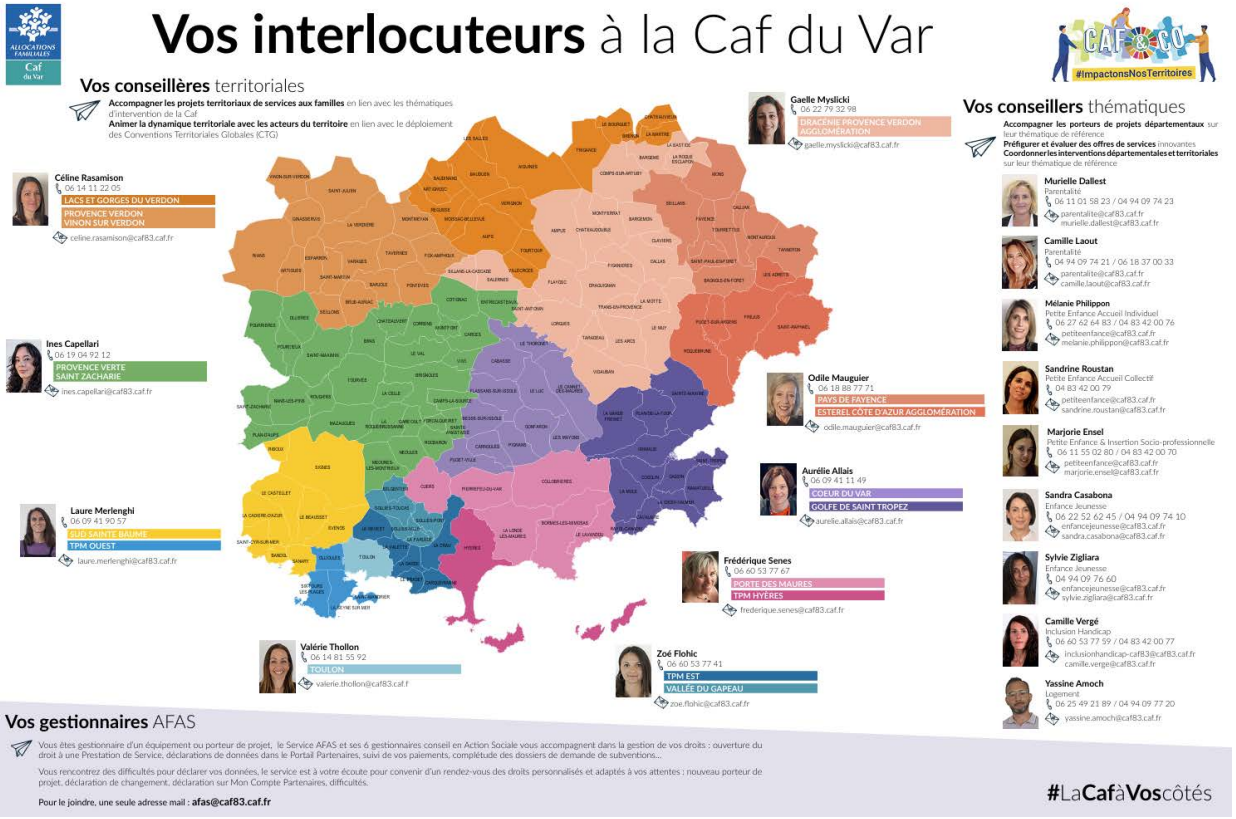
# INTERLOCUTEURS DE LA CAF DU VAR



Pour toute demande de subvention, et les bilans associés **les Conseillers en développement** sont là pour vous accompagner :

- Pertinence de la demande
- Viabilité financière
- Partenariats sollicités
- Calendrier du projet, etc...

https://www.caf83-partenaires.fr/les-interlocuteurs-de-la-caf-du-var



CAMPAGNE
DE SUBVENTIONS
DE FONCTIONNEMENT
MULTI-THÉMATIQUES

CAF&CO
#ImpactonsNosTerritoires

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf du Var

# MERCI POUR VOTRE ATTENTION



